






## CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION EN DOCTORAT Année Universitaire 2017-2018

ÉCOLE DOCTORALE SCIENCES EXACTES ET LEURS APPLICATIONS - ED 211  
UFR DEG - Avenue du Doyen Poplawski - BP 1633 F-64016 PAU CEDEX – France

Les candidats doivent se présenter en personne pour accomplir les formalités d'inscription (sauf cas exceptionnel à voir avec Mme VENANCIO au secrétariat de l'ED, du lundi au vendredi de 9h à 12h – Tél : 05.59.4.74.45 ou edsciences@univ-pau.fr). Compléter avec précision et de façon très lisible les documents. **Tout dossier d'inscription incomplet et non signé par le doctorant, le directeur de thèse et le directeur de laboratoire ne sera pas pris en compte.**

**Vérifier tout particulièrement :**

-  **N° INE** (obligatoire) : N° d'identification national de l'étudiant, ce numéro figure sur le relevé de notes du Bac (BEA).
-  **N° d'étudiant** : N° d'inscription personnel établi par le service des inscriptions au moment de l'enregistrement du dossier d'inscription (cas d'une réinscription à l'UPPA)
-  **N° INSEE personnel** (N° de sécurité sociale) : N° national d'identification à 13 chiffres attribué par l'INSEE obligatoire pour l'inscription au Régime de la Sécurité Sociale Etudiant.

### POUR UNE PREMIÈRE INSCRIPTION EN DOCTORAT :

#### **A) DOSSIER A REMPLIR :**

- FICHE D'AUTORISATION D'INSCRIPTION EN DOCTORAT** complétée et signée par le doctorant et directeurs de thèse et du laboratoire d'accueil. L'Ecole doctorale se charge des signatures de la Directrice de l'école doctorale et de celle du Vice-Président Recherche.
- CHARTRE DES THÈSES** signée par le directeur de thèse et le directeur du laboratoire d'accueil.
- DOSSIER D'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE UPPA 2017-2018.**
- FORMULAIRE D'ENGAGEMENT ANTI-PLAGIAT**

#### **B) DOCUMENTS ET COPIES A FOURNIR :**

- MASTER** ou dernier diplôme obtenu (Copie, et pour les diplômes étrangers : traduction assermentée du diplôme et copie certifiée conforme).
- CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ** ou carte de séjour ou passeport valide pour les étudiants étrangers (original et copie).
- FINANCEMENT POUR LA THÈSE :**
  - Si le doctorant est salarié : copie du contrat de travail (hors contrat doctoral UPPA),
  - Si le doctorant est boursier : copie du contrat de bourse en cours de validité (Campus France, AUF,...).
- ATTESTATION D'ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ CIVILE** : couvrant l'année universitaire entière.
- UNE PHOTO D'IDENTITÉ**
- DEUX ENVELOPPES TIMBRÉES A L'ADRESSE DU DOCTORANT**
- TRANSFERT DE DOSSIER UNIVERSITAIRE** l'étudiant ayant effectué des études dans une autre université en France, doit faire une demande de transfert de son dossier universitaire auprès de l'université d'origine.
- COPIE DU DERNIER CERTIFICAT DE SCOLARITÉ :**
  - pour les doctorants ayant déjà été inscrits dans une université française.

## **C) PAIEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION ET DE SÉCURITÉ SOCIALE**

### **□ DROITS DE SCOLARITÉ ET DE MÉDECINE PRÉVENTIVE 2017-2018 :**

Les droits à payer s'élèvent à **396,10 €**. Le paiement doit être établi par chèque à l'ordre de « Agent comptable UPPA ». Le paiement par espèces, ou paiement échelonné peut se faire en s'adressant avant l'inscription à l'agence comptable à la Présidence (Mme PAGNOUX (tel : 05.59.40.70.75).

Pour les boursiers du gouvernement français (BGF) qui sont exonérés des droits d'inscription, le paiement des droits de médecine préventive doit obligatoirement être effectué. Ce montant est de **5,10 €**, paiement par chèque ou en espèces à l'agence comptable à la Présidence (voir ci-dessus).

### **□ COTISATION DE SECURITÉ SOCIALE pour 2017-2018 :**

- Les droits à payer s'élèvent à **217 €** pour la cotisation de sécurité sociale étudiante. Cette cotisation doit être prise par les doctorants jusqu'à 28 ans qui ne sont pas salariés, mais sont boursiers. La cotisation peut être payée par chèque, à établir à l'ordre de « Agent comptable de l'UPPA ».
- Pour les doctorants salariés, fournir un justificatif d'affiliation à la sécurité sociale et copie de la carte vitale.

---

**Pour les doctorants qui auront un salaire versé par l'UPPA sous forme de contrat doctoral**

Prendre contact à la DRH1 avec Mme REGNAUT (Tel : 05.40.17.50.46)